

## La colonne Charles - Félix

La colonne fut construite par l'ingénieur Bard et l'entrepreneur Pélissier en 1826. Elle est haute de 21,40 m. La statue du roi et le bas-relief de l'Arve enchaînée, sur une des faces du piédestal, sont l'œuvre des frères Cacciatori, sculpteurs de Carrare. Les frais d'érection s'élevèrent à 24.639 livres. Ce monument, d'un bel effet, est le seul qui ait été érigé en Savoie à la mémoire de ses souverains.

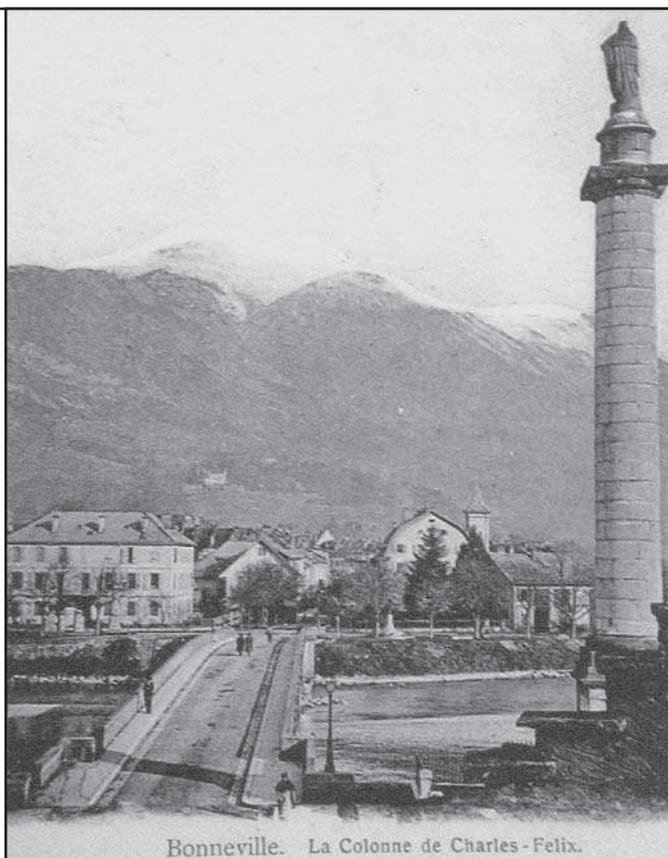
Les quatre faces du piédestal de la colonne portent des inscriptions en latin dont la traduction est assez malaisée ; nous donnons la version suivante :

I. — L'Arve, par ses inondations, dévastait les campagnes. Le roi Charles-Félix l'a contenue dans un lit régularisé par la construction de digues, en l'an 1824. Les Faucignerands à leur prince très bon et très sage.

II. — Les communes du Faucigny au roi Charles-Félix, au roi Victor-Amédée III, au roi Charles-Emmanuel IV, protecteurs des terres et des cultures. Elle a été érigée en souvenir du jour si heureux, le quatrième des ides d'août 1824, lequel jour sa présence a réjoui la province privée depuis 50 ans de la visite de ses rois.

III. — Ces mesures décrétées par la sagesse d'un excellent prince, pour la protection de la province et le bien être des populations, et qui ont été parfaitement réalisées par les soins et l'activité du comte Gaspard-Jérôme Roget de Cholex, fils de Jean, de Bonneville, grand-croix de l'Ordre de Saint-Maurice, ministre éminent chargé des affaires intérieures du royaume, leur concitoyen, promoteur des meilleurs projets, ont réjoui les Faucignerands.

Sources : "Inventaire général des richesses d'Art de la France", "Récit du voyage de leur majesté en Savoie, 1824".



La fracture est dans l'air, implicite, évidente.

Et puis il y avait la stratégie du système défensif sur les Alpes qui laissait la Savoie sans aucune défense.

Sur le plan politique, il continua celle de son prédécesseur : pas de parlement, pas de liberté de la presse, pas de liberté commerciale ; ce qui provoqua des mécontentements.

Les Savoyards se détournèrent de plus en plus de leur pays et avaient entamé une migration saisonnière pour trouver d'autres ressources parce que le sol natal ne suffisait plus. Les faibles rendements agricoles, les mauvaises récoltes, et un surpeuplement dans les vallées d'Abondance et du Chablais furent les éléments déclencheurs. Départ vers l'Argentine pour les uns, vers le Canada pour d'autres, à partir de 1840 – 50, ou encore, vers Paris qui devenait pour beaucoup un aspirateur d'emplois saisonniers ou définitifs.

Mgr Rendu dénonçait à Charles-Albert le sort des ouvriers : «Personne ne veut entendre le gémissement des ouvriers parce que l'on craint la puissance de ceux qui pressurent l'humanité pour faire sortir de l'or».

En 1833, une fronde des jeunes officiers piémontais en garnison à Chambéry aboutit à des troubles qui se terminèrent par des sanctions sévères, et après les agitations de Mazzini par des condamnations à mort. Finalement conscient du danger qu'il y avait à cultiver l'immobilisme politique et sous la poussée des libéraux européens, le roi promulgua en 1837 un code civil qui ne fut que l'adaptation du Code napoléonien.

En 1847, une série d'ordonnances abolit les tribunaux d'exception, permit des conseils élus aux communes, supprima les privilèges